La Ribambelle HB008

BALADINS

2021 - 2022

Bonjour à tous ! Nous sommes très heureux de commencer avec vous cette nouvelle année au sein de la Ribambelle HB008 !

Cette année le staff a changé et accueille de nouveaux visages, certains déjà connus et d'autres pas du tout. Mais vous aurez le temps de les (re)découvrir tout au long de l'année. Une majorité du staff 2020-2021 est parti vers de nouveaux horizons que ce soit personnel ou scout.

Si la situation sanitaire s'améliore, nous prévoyons de participer à une série d'activités auxquels nous n'avons pu malheureusement pas participer. Qui sont la célèbre inter-ribambelle, des réunions « d'apprentissage » organisée par les pionniers de notre unité, une grande réunion commune avec d'autres sections, ainsi que d'autres surprises tels que les réunions spéciales.

Communication

La communication se fait via plusieurs canaux :

- Le groupe Facebook de la ribambelle : « La Ribambelle HB008 »

  C'est là que nous partageons toutes sortes de nouvelles : des photos, des rappels mais c'est aussi une plateforme où les parents peuvent se retrouver pour discuter de tout type de sujets tels que les co-voiturages pour des réunions/camps ou encore d'objets perdus/trouvés, …

  Tous les documents importants y sont répertoriés !

- Par mail : « baladins.remicourt@gmail.com »

  Le mail reste le canal de communication officiel. Toutes les informations seront envoyées par Mustang ou par notre adresse mail dédiée.

  Si vous avez des questions que vous vous posez lors de l'année n'hésitez pas à nous contacter via cette adresse. Nous essayerons d'y répondre au mieux.

  Le staff est également à votre disposition avant et après chaque réunion si vous voulez discuter avec un animateur d'un problème éventuel ou de quoi que ce soit que vous estimez important. Si jamais ce n'est pas le cas, vous pouvez toujours nous contacter pour convenir d'un moment durant lequel nous pourrions discuter.

Mesures COVID-19

L'année passée était marquée par la pandémie de Covid-19. Afin de pouvoir garantir le maintien de nos activités, des mesures sanitaires renforcées ont été émises par la fédération des scouts sous la forme de différents protocoles caractérisés par des codes couleurs.

En ce début d'année nous démarrons sans réel code couleur. C'est-à-dire qu'en plus des mesures générales sont ajoutées une série de mesures qui permettront d'éviter de retourner dans cette procédure de « codes couleurs ».

Voici les mesures complémentaires aux mesures générales :

- Registre des présences à chaque réunion
- Pas de regroupements de parents autorisés autour du rassemblement
- Port du masque obligatoire pour les animateurs externes à l'unité
- Favorisation du Kiss and Drive (les parents des baladins sont autorisés à amener leur enfant jusqu'au point de rendez-vous (la barrière du bas), mais sont priés de rester sur place un minimum de temps)
- Accueil des parents autorisé (à condition d'éviter les regroupements)
- Port du masque obligatoire pour les parents (même lorsqu'ils ne font que déposer leur enfant au lieu de rendez-vous)
- Désinfection du matériel

En cas de changement des règles ou réinstauration des codes couleurs, nous vous en informeront dans les plus brefs délais.

Nous vous invitons également à prendre le temps de consulter le site de la fédération https://lesscouts.be/parents/news/scoutisme-et-covid.html où toutes les mesures mises en place peuvent être consultées.

Vie dans la Ribambelle

Nous mettons tout en œuvre afin que votre enfant se sente bien au sein de la ribambelle. Cependant il est toutefois possible que certaines choses nous échappent, car nous ne sommes pas sans cesse derrière le dos de chaque enfant étant donné que nous en avons plus de 30 à gérer. Lorsque nous constatons des problèmes nous essayons de les régler dès que possible, mais nous ne pouvons régler que ce dont nous sommes au courant.

Si jamais votre enfant vous raconte qu'il a eu des problèmes lors des réunions de manières répétées et dont nous ne serions pas au courant, nous vous demandons de nous en informer afin que nous puissions constater les faits et prendre des mesures adéquates. Nous allons instaurer « Monsieur Loyal » (personnage de la Légende des Baladins), celui-ci permettra aux baladins de raconter leurs bons et leurs mauvais moments (il est donc fortement possible qu'ils ne nous disent pas tout).

De même si votre enfant subit par exemple : du harcèlement scolaire, possède une hypersensibilité, hyperémotivité, etc… Nous vous demandons de bien vouloir nous en informer car la manière d'agir n'est pas la même. Ces informations qui peuvent vous paraitre anecdotiques ont un réel intérêt pédagogique pour nous. Car il est toujours plus simple pour nous de connaitre une situation existante à l'avance que de la découvrir au beau milieu d'une réunion ou d'un camp et de ne pas comprendre ce qu'il se passe.

Pour toutes ces informations veuillez les communiquer directement auprès de Wapiti (Baptiste).

Au niveau des **absences** lors des réunions, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir de l'absence de votre enfant pour au plus tard le **mercredi** qui précède la réunion (du samedi). Car nous devons préparer les activités proposées lors des réunions ainsi que prévoir le matériel à emporter et la quantité n'est pas la même pour 35 baladins que pour 10.

Les imprévus et urgences peuvent arriver mais doivent rester des exceptions.

Grâce à votre versement de 5€ sur le compte BE27 7512 0270 4273, votre enfant bénéficiera d'un fruit et d'un biscuit à chaque réunion.

Uniforme

Nous insistons sur le fait que le port de l'uniforme est obligatoire. Tout l'esprit du scoutisme réside dans son foulard, le port de celui-ci est le minimum à avoir sur soi.

Chez les baladins, il s'agit du :

- Foulard de l'unité de Remicourt HB008
- Pull bleu avec les écussons adéquats

(au minimum l'insigne « Baladins » & l'insigne « Les Scouts »)

AUTORISATION PARENTALE

POUR LES ACTIVITÉS EN NON-RÉSIDENTIEL

Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom : .....

Adresse complète : .....

.....

A compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) : .....

◯ père ◯ mère ◯ tuteur ◯ répondant

autorise (prénom, nom) .....

à participer aux activités en non-résidentiel* des ◯ Baladins ◯ Louveteaux ◯ Eclaireurs ◯ Pionniers

de l'unité ..... (code de l'unité et nom complet) qui se dérouleront

durant l'année scoute 2021-2022.

Durant les activités scoutes :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Les animateurs m'ont informé des mesures sanitaires liées au covid-19 en vigueur au sein de la fédération Les Scouts Baden-Powell de Belgique.
- Je m'engage à respecter les conditions de participation aux activités. Celles-ci sont décrites dans notre e-CSD "Keep Calm-éléon" disponible sur le site internet lesscouts.be.
- Je déclare décharger de toute responsabilité la Fédération des Scouts Baden-Powell, ses animateurs & scouts en cas de contamination ou de symptômes de mon enfant ainsi que de tout incident de quelque nature que ce soit liés à la pandémie de covid-19.
- Je m'engage à communiquer le résultat d'un éventuel test covid-19 réalisé sur l'enfant/jeune malade à un membre de l'équipe d'unité (éventuellement celui en charge des aspects médicaux de l'unité, s'il y en a un).
- Je m'engage à être joignable par téléphone, à avoir la possibilité de venir rechercher le participant immédiatement 24h/24 pendant toute la durée des activités scoutes, et, le cas échéant, à faire consulter le participant dès que possible (et endéans les 24h du retour au plus tard) par son médecin traitant ou un autre médecin si ce dernier n'est pas disponible.

Fait à ..... le .....

Signature représentant légal 1 Signature représentant légal 2

*Les activités en résidentiel (camps, weekends...) feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique.

Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél.+32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be

Fiche santé individuelle

À compléter par les parents, représentant légal ou membre majeur au début de chaque année scoute, avant le camp, la formation et le début des activités scoutes.

Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici
Emplacement pour une vignette de mutuelle Coller ici

Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées.
N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.

Identité du participant

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... Numéro de registre national : .....

Adresse : rue ..... n° ..... bte .....

Localité : ..... CP : ..... tél. / GSM : .....

Pays : ..... Email : .....

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom :	Nom et Prénom :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Tél. / GSM :	Tél. / GSM :
Email :	Email :
Remarque(s) :	Remarque(s) :

Coordonnées du médecin traitant

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél. / GSM : .....

Informations confidentielles concernant la santé du participant

Taille : ..... Poids : .....

Le participant peut-il prendre part aux **activités** proposées ? (sport, excursions, jeux, baignade…) OUI - NON

.....

Le participant sait-il **nager** ? Très bien / Bien / Moyennement bien / Difficilement / Pas du tout

Le participant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

□ diabète	□ mal des transports	□ affection cardiaque	□ handicap mental
□ asthme	□ rhumatisme	□ affection cutanée	□ handicap moteur
□ épilepsie	□ énurésie nocturne	□ somnambulisme	□ maux de tête / migraines

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir :

.....

.....

Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - tél.+32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be - www.lesscouts.be

Quelles sont les autres **maladies importantes ou les interventions chirurgicales** qu'a dû subir le participant ? (appendicite, rougeole…) + années respectives

.....

.....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants pour le bon déroulement des activités / du camp (problèmes de sommeil, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif…) :

.....

.....

Le participant est-il en ordre de **vaccination contre le tétanos** ? NON - OUI

Date du dernier rappel : .....

Le participant est-il **allergique à certaines substances, aliments ou médicaments** ? OUI - NON

Si oui, lesquels ? .....

Quelles en sont les conséquences ? .....

A-t-il un **régime alimentaire particulier** ? Si oui, lequel ? .....

.....

Le participant doit-il **prendre des médicaments quotidiennement** ? NON - OUI

Si oui, lesquels ? .....

Préciser le dosage et les quantités : .....

Quand ? .....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? OUI - NON *(nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)*

Si le participant fait partie d'un groupe à risques du covid-19 (voir liste jointe) :

☐Celui-ci a reçu un avis favorable de son médecin traitant quant à sa participation aux activités scoutes.

☐Les coordonnées complètes du médecin traitant ont été renseignées sur le recto de la fiche santé.

Remarques

Les animateurs disposent d'une boite de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : paracétamol, antiseptique (de type Chlorhexidine), pommade apaisante (sur avis médical ou du pharmacien).

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »

Date et signature du parent

Date et signature du parent

Le traitement des données médicales est effectué dans le cadre de nos activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, conformément à l'article 9 §2 du Règlement général relatif à la protection des données. Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la législation relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006, modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires, et sont soumis au secret professionnel tel que stipulée dans l'article 458 du Code pénal.
Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites au plus tard un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.
Les informations relatives à nos traitements et à vos droits en qualité de personnes concernées sont disponibles dans notre charte de protection des données personnelles (disponible sur lesscouts.be/vieprivee).